

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	35	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 11 décembre 2017, après convocation légale reçue le 05 décembre 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M Dominique DESFOUR), Mme Karine CANDALE (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Nadia MARTINEZ (pouvoir donné à Laurence MONTERDE), M. Michel MUS (pouvoir donné à M. Claude PARENTI), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Yannick LIBOUREL, M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M Pierre GABERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Projet de coopération entre des étudiants Arméniens et des étudiants comtadins

Monsieur Pierre GABERT, Vice-Président, indique à l'assemblée que dans le cadre d'un programme Européen d'échanges d'étudiants, les lycées agricoles de Carpentras et l'Isle sur la Sorgue envisagent de prolonger les échanges entre l'Arménie, Région de Lori sur des activités d'aménagements paysagers et d'environnement.

Le dossier doit être porté par une intercommunalité.

Pour les Sorgues du Comtat il est nécessaire que l'action concerne trois communes sur les cinq, en l'occurrence Althen, Monteux et Pernes.

Althen est tout indiqué pour une action avec l'Arménie. Ainsi les étudiants des lycées respectifs ont commencé un échange de 3 étudiants BTSA et 3 élèves Bac Pro avec leurs professeurs qui ont travaillé sur une première tranche de travaux pour l'ouverture

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

d'un sentier nature sur les rives de la DEBED. La suite consiste à concevoir des projets sur les confins à Montoux, sur la culture de la garance à Althen, sur les plantes tinctoriales, médicinales et à parfum sur Pernes.

Une participation de 7 000 euros est sollicitée auprès des Sorgues du Comtat sur un budget global de 35 000 euros.

Résumé du projet :

En amont du dépôt du projet :

1. **travail documentaire des BTSA AP 2017/2019 à partir de septembre 2017.**

Lien avec Université et Matenadaran contacts avec les BTS du projet 2016

Les BTSA AP 2^{ème} année (2016/2018) travaillent sur un projet de jardin plantes tinctoriales et médicinales situé sur le territoire des Sorgues du Comtat en amont du projet à déposer et le remettent en février 2018 dans le cadre du projet tutoré.

2. Ce travail servira de support de réalisation du projet en avril 2019 avec les Arméniens et les Bac Pro GMNF, BTSA AP, Bac Pro AP apprentis.

Dès l'accord et l'acceptation du projet :

3. Une mobilité chantier-école en Arménie semaines 42 et 43 (13 au 27 octobre 2018) avec 3 élèves Terminale Bac Pro GMNF et 3 étudiants BTSA AP 2017/19 (ceux ayant réalisé l'étude en France) et les deux enseignants ayant déjà fait la mission mentionnée plus haut en 2016.

Au cours de cette période les enseignants commencent la formation de 8 jeunes arméniens sélectionnés suivant des critères à travailler avec les autorités administratives arméniennes car il n'est repéré aucune formation similaire en Arménie.

Travail d'ingénierie à faire en préalable du montage formation dans le secteur. (travail du CRIPT)

Les étudiants français réalisent un travail d'analyse pour collecter et repérer les éléments nécessaires à l'étude. Ils disposent d'une semaine pour conduire l'étude et la présenter au maire et le représentant de l'église pour valider et mettre en œuvre le chantier la semaine suivante :

- au cours de la première semaine :
 - o Une partie de l'équipe des jeunes français poursuit le travail engagé en 2016 sur les terrasses pour former et sensibiliser au travail de suivi et d'entretien.
 - o Les étudiants BTSA 2017/2019 réalisent l'étude de site aux abords de Sanahin, monastère remarquable édifié entre les X^o et XII^o siècles et classé au patrimoine mondial de l'UNESCO pour proposer un aménagement **de jardin de plantes tinctoriales** et un plan d'entretien
- La seconde semaine toute l'équipe se retrouve pour démarrer l'aménagement proposé aux abords du site religieux choisi par la commune ou l'office de tourisme regroupant 7 communes du territoire.

Les étudiants utilisent les connaissances acquises lors de l'étude sur le projet français entre octobre et février 2018 encadrés et conseillés par un chef d'entreprise du paysage adhérent de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (à confirmer).

4. **En avril 2019**, 4 des jeunes arméniens et les deux encadrants enseignants qui ont participé au chantier d'octobre viennent en France réaliser le chantier de

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 21/12/2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

création d'un jardin plantes tinctoriales à Pernes, d'une parcelle de culture de la garance sur Althen et d'entretien d'espaces naturels sensibles (ENS) quartier des Confines à Monteix, avec les jeunes français encadrés par les mêmes enseignants qui ont assuré le début de leur formation.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Pierre GABERT, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE d'inscrire au Budget 2018 une participation d'un montant de 7 000 euros pour ledit projet.

DIT que la dépense sera prévue à l'article 6574 « Subventions » du Budget 2018.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

